



Procès-Verbal du Conseil Municipal du Vendredi 14 Juin 2024

Présents : Mme Presle Nathalie, Mme MATHIEU Marie-Claude, Mr Roques Didier, Mr Sales Christian, Mr Sales Guy.

Absent : Mr GARENC Christophe

Secrétaire de séance : Mme PRESLES Nathalie

Début de Séance à 16h.

A l'unanimité le compte rendu du 12 avril 2024 a été approuvé.

1. Bail ATC

ATC a racheté à TPS Power le poteau supportant les infrastructures de téléphonie Mobile et repris le bail de 12 années conclue en 2017 entre TPS Power et la Mairie. Ce bail se termine en 2029 ! ATC demande à la mairie de renouveler un Bail de 12 années afin de se mettre en conformité avec ATC, nouveau propriétaire du Poteau.

Le CM propose de renouveler le bail à ATC jusqu'en 2029. Etant donné que des élections municipales auront lieu en 2026, il appartiendra à la nouvelle équipe de renouveler ce bail au plus offrant !

2. SIEDA : Transfert de compétences des ouvrages d'éclairage public : délibération

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le SIEDA, conformément à l'article 6 Missions et activités complémentaires de ces statuts et aux conventions de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage, exerce en lieu et place des membres qui en font expressément la demande, les missions suivantes :

- Les travaux de premier établissement, de renouvellement et d'extension des réseaux d'éclairage public,

- Les travaux de maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public
Et les opérations en lien avec ces missions qui sont :

- La mise en place et suivi des marchés (entretien et travaux)
- Gestion patrimoniale du parc (mise à jour cartographie, Géoréférencement, DT DICT, ...)
- Assistance technique et administrative
Conseil et veille réglementaire et technologique

A l'unanimité le CM a décidé de transférer les installations électriques d'éclairage de la commune au Sieda. Rien ne changera sur l'utilisation et le renouvellement qui sera toujours décidé par le CM.

Prochainement une borne de recharge de voitures électriques sera installée sur la commune par un investisseur privé désigné par le SIEDA.

3. AEP : transformation du budget annexe eau/assainissement en budget autonome : délibération.

Afin de pouvoir transférer la gestion de l'eau à la communauté des communes au 1er janvier 2026, comme l'exige la loi NOTRE, le budget annexe « eau et assainissement » doit être autonome.

A l'unanimité cette transformation a été adoptée.

4. SMICA : adhésion à la centrale d'achat : délibération.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité d'adhérer à la CENTRALE D'ACHAT du Syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics Adhérents (SMICA).

Compte tenu des besoins de la collectivité en matière de matériel informatique,

Compte tenu de l'opportunité de bénéficier de l'expertise technique du SMICA,

Compte tenu du fait que l'utilisation de la Centrale d'Achat permet de s'exonérer des formalités de publicité et de mise en concurrence,

Compte tenu, enfin, de la facilité en termes de procédure et de l'absence d'obligation de procéder à des commandes,

L'adhésion à ce dispositif représente donc un réel intérêt pour la Commune et un nouveau levier d'action dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique d'achat.

A l'unanimité nous avons voté l'adhésion à la centrale d'achat du SMICA pour bénéficier de meilleurs prix sur le renouvellement des appareils informatiques.

5. Prime pouvoir d'achat : délibération et arrêté suite à l'avis du CST

Le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 précise les conditions et modalités de versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire dans la fonction publique territoriale ;

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire est facultative, aussi sa mise en œuvre nécessite le recueil de l'avis du comité social territorial avant délibération.

Mr le Maire propose au conseil municipal que cette prime soit accordée à l'agent public territorial de la commune.

A l'unanimité le CM a voté la prime pouvoir d'achat pour la salariée qui est censé compenser la perte du pouvoir d'achat.

6. Approbation CGU du nouveau portail pour le dépôt des dossiers dématérialisés des autorisations d'urbanisme : Délibération.

A l'Unanimité nous avons délibéré pour adhérer au nouveau portail concernant le dépôt des autorisations d'urbanisme dématérialisées. Une formation sur ce nouveau logiciel sera nécessaire.

7. Maison SAVATE : délibération autorisant Mr le Maire à régler les factures correspondant à l'étude anticipée pour demande de subvention.

A l'unanimité, nous avons délibéré pour autoriser Mr le Maire à acquitter les factures concernant les études faites sur la Maison de Savate pour un coût total de 4850€.

Prochainement un appel d'offres sera déposé.

8. Jasse de Marcou : délibération.

Un devis de 62 000€ pour la reconstruction de la Jasse de Marcou a été proposé. Elle servira de refuge aux randonneurs car située sur le sentier des crêtes et le futur GR en projet. Ce GR relierait notre territoire aux Monts de l'Espinouse.

Cette bergerie qui appartient à la commune est une exception patrimoniale puisqu'elle comporte le logement du Berger. Parmi les nombreuses Jasses qui parsèment la commune ce doit être la seule à posséder un tel avantage.

Avec l'aide du Parc des Grands Causses, ce projet sera financé par la région, le département, la mairie, l'association La Clote et des donateurs extérieurs.

Devant les problèmes actuels, il a été décidé de reporter au mois d'octobre la délibération concernant la décision relative à ce projet de remise en état de cette Jasse.

9. Loi APER

La commune n'a pas répondu à la demande de désignation de parcelles destinées à l'Energie renouvelable. Nous attendons que les projets anciens, toujours devant les tribunaux soient purgés.

10. Echange Terrain et boulodrome.

Le Boulodrome Municipal est aujourd'hui opérationnel. Il est ouvert à toutes les personnes qui désirent passer un moment de détente de convivialité et de repos. Des tables et un banc ont été acquis par la Municipalité pour rendre cet espace agréable.

Les travaux d'aménagement d'électrification ont eu lieu. Une baraque en bois a été offerte par un résident. Le CM remercie chaleureusement toutes les personnes ayant participé à ces travaux.

D'autres travaux de nettoyage doivent avoir lieu au cours de l'été et vous êtes tous invités à y participer.

11. Cimetière : aménagement

La dernière concession vendue au cimetière d'Arnac (hors colombarium) date de 2001. Afin de pouvoir répondre à des demandes nous avons envisagé des réductions de corps pour récupérer de l'espace. Aujourd'hui certains s'y opposent. Nous allons continuer à expliquer que ces réductions sont nécessaires. Elles vont permettre à d'autres personnes d'acquérir un emplacement, ce qui n'est plus possible aujourd'hui.

De ce fait nous avons adopté une délibération portant la durée des nouvelles concessions à 50 ans, ce qui fait qu'il n'y aura plus de concessions perpétuelles délivrées.

L'entretien régulier des concessions anciennes doit être assuré afin qu'elles ne soient pas transférées d'office au domaine communal.

Des travaux d'élagage des arbres sont prévus et auront lieu en fin d'année.

12. Questions diverses.

PLUI.

Le PLUI étant adopté en conseil intercommunal, la carte Communale est annulée. Notre commune perd ainsi de nombreux terrains constructibles !

OLD.

Rappel. Il est obligatoire de débroussailler autour des habitations. Celui qui ne le fait pas peut être condamné en cas d'incendie provoquant des dégâts.

Boite aux lettres.

Certaines habitations sont toujours sans boite aux lettres et sans numéro ! La mairie ne remplacera pas le facteur et le courrier sera renvoyé à l'expéditeur.

Echange Elus Docteurs de l'Hôpital de ST Affrique.

L'appel des médecins de l'Hôpital aux élus maires sur les conditions de sabotage de l'Hôpital de St Affrique a été entendu par la vingtaine d'élus présents.

C'est un scandale qui s'ajoute à la pénurie de médecins que subissent les résidents de nos communes. L'hôpital de St Affrique ne comporte désormais que 12 lits au lieu des 60 qui existaient déjà. Etant donné l'âge des habitants et l'orientation vers une fermeture de cet hôpital, de graves problèmes vont se poser à la population.

La séance est levée à 18H30.